

FME

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000.000 €

Siège social : 3, rue de Sarrelouis
67000 STRASBOURG

RCS STRASBOURG 482 945 011

ACTE UNANIME DES ASSOCIES EN DATE DU 12 FEVRIER 2025

LES SOUSSIGNES

- ✓ **Monsieur Francis MEPPIEL**, né le 07 août 1959 à MULHOUSE, de nationalité française, demeurant 29, rue Vincent Van Gogh, 67640 FEGERSHEIM, propriétaire de 952 actions ;
- ✓ **Madame Fantine MEPPIEL**, née le 16 mai 1990 à STRASBOURG, de nationalité française, demeurant 2, rue Achille Empereur, Bâtiment C, Résidence Le Garlaban, 13090 AIX-EN-PROVENCE, propriétaire de 16 actions ;
- ✓ **Madame Candice MEPPIEL**, née le 02 avril 1988 à STRASBOURG, de nationalité française, demeurant 11, allée de la Roselière, 67540 OSTWALD, propriétaire de 16 actions ;
- ✓ **Monsieur Baptiste MEPPIEL**, né le 22 août 1994 à STRASBOURG, de nationalité française, demeurant 29, rue Vincent Van Gogh, 67640 FEGERSHEIM, propriétaire de 16 actions ;

soit quatre (4) associés, détenant ensemble 1.000 actions, représentant la totalité des actions émises par la Société FME, société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 € dont le siège social est situé 3, rue de Sarrelouis, 67000 STRASBOURG, immatriculée au RCS de STRASBOURG sous le numéro 482 945 011 (ci-après la « **Société** ») ;

seuls associés de la Société ;

ont pris conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, les décisions suivantes, portant sur l'ordre du jour suivant :

- réduction du capital social de la Société d'un montant de 48.000 € par voie de rachat et d'annulation de 48 actions de la Société ;
- conditions et modalités de la réduction du capital social ;
- délégation de pouvoirs au Président en vue de réaliser la réduction du capital social et modifier corrélativement les statuts de la Société ;
- pouvoirs pour formalités.

Il est précisé que les Commissaires aux comptes de la Société, à savoir :

- la société ARIANE AUDIT, domiciliée 13 boulevard Clémenceau, 67000 STRASBOURG, co-commissaire aux comptes titulaire,

- et la société STRATEGIE GESTION EXPERTISE, domiciliée Espace Européen de l'Entreprise, 1 allée de Stockholm, 67300 SCHILTIGHEIM, co-commissaire aux comptes titulaire ;

ont été invités à participer auxdits actes sous seing privé pris par les associés. Les Commissaires aux comptes ont néanmoins fait part de leur volonté de ne pas y assister.

Le Commissaire aux comptes a rendu son rapport sur l'opération de réduction du capital social envisagée. Les associés reconnaissent avoir pu en prendre connaissance et copie en temps utile.

PREMIERE DECISION – Renonciation à tout recours

Les Associés,

prenant acte des conditions de convocation et de délibération,

renoncent expressément et irrévocablement à se prévaloir de toute irrégularité liée aux modalités de convocations et de délibération des associés.

déclarent être parfaitement informés pour prendre les décisions susmentionnées.

DEUXIÈME DECISION – Réduction du capital

Les Associés,

après avoir entendu le rapport du Commissaire aux comptes sur l'opération envisagé ;

et après avoir constaté :

1.

- que Madame Fantine MEPIEL, célibataire, propriétaire de 16 actions de la Société, d'une valeur nominale de 1.000 € chacune, a demandé à la Société le rachat des 16 actions qu'elle détient en pleine propriété dans le capital social ;
- que Madame Fantine MEPIEL est propriétaire des actions qu'elle entend faire racheter par la Société pour les avoir reçues aux termes d'un don manuel réalisé par son père, Monsieur Francis MEPIEL en date du 20 novembre 2024 ;
- que les actions détenues par Madame Fantine MEPIEL ne font l'objet d'aucun engagement ou procédure venant intervenir, affecter ou restreindre leur libre disposition ; elles sont en particulier libres de tout nantissement, gage ou autre sûreté, droit ou réclamation de tiers ;

2.

- que Madame Candice MEPIEL, célibataire, propriétaire de 16 actions de la Société, d'une valeur nominale de 1.000 € chacune, a demandé à la Société le rachat des 16 actions qu'elle détient en pleine propriété dans le capital social ;

- que Madame Candice MEPPIEL est propriétaire des actions qu'elle entend faire racheter par la Société pour les avoir reçues aux termes d'un don manuel réalisé par son père, Monsieur Francis MEPPIEL en date du 20 novembre 2024 ;
- que les actions détenues par Madame Candice MEPPIEL ne font l'objet d'aucun engagement ou procédure venant intervenir, affecter ou restreindre leur libre disposition ; elles sont en particulier libres de tout nantissement, gage ou autre sûreté, droit ou réclamation de tiers ;

3.

- que Monsieur Baptiste MEPPIEL, célibataire, propriétaire de 16 actions de la Société, d'une valeur nominale de 1.000 € chacune, a demandé à la Société le rachat des 16 actions qu'il détient en pleine propriété dans le capital social ;
- que Monsieur Baptiste MEPPIEL est propriétaire des actions qu'il entend faire racheter par la Société pour les avoir reçues aux termes d'un don manuel réalisé par son père, Monsieur Francis MEPPIEL en date du 20 novembre 2024 ;
- que les actions détenues par Monsieur Baptiste MEPPIEL ne font l'objet d'aucun engagement ou procédure venant intervenir, affecter ou restreindre leur libre disposition ; elles sont en particulier libres de tout nantissement, gage ou autre sûreté, droit ou réclamation de tiers ;

acceptent expressément que l'opération de réduction de capital soit réservée au bénéfice de Madame Fantine MEPPIEL, Madame Candice MEPPIEL et Monsieur Baptiste MEPPIEL, ce qui emporte renonciation de Monsieur Francis MEPPIEL à demander, dans le cadre de la réduction de capital décidée, le rachat d'une quelconque de ses actions.

décident :

- ✓ **de réduire** le capital social d'un montant de 16.000 €, pour le ramener de 1.000.000 € à un montant de 984.000 € par voie de rachat de 16 actions de la Société appartenant à Madame Fantine MEPPIEL, d'une valeur nominale de 1.000 € chacune et pour un prix de 18.000 € par action représentant un prix de rachat total de 288.000 € ;
- ✓ **de réduire** le capital social d'un montant de 16.000 €, pour le ramener de 984.000 € à un montant de 968.000 € par voie de rachat de 16 actions de la Société appartenant à Madame Candice MEPPIEL, d'une valeur nominale de 1.000 € chacune et pour un prix de 18.000 € par action représentant un prix de rachat total de 288.000 € ;
- ✓ **de réduire** le capital social d'un montant de 16.000 €, pour le ramener de 968.000 € à un montant de 952.000 € par voie de rachat de 16 actions de la Société appartenant à Monsieur Baptiste MEPPIEL, d'une valeur nominale de 1.000 € chacune et pour un prix de 18.000 € par action représentant un prix de rachat total de 288.000 € ;
- ✓ **et d'annuler**, consécutivement ces 48 actions de la Société d'une valeur nominale de 1.000 € chacune, rachetées par la Société.

Tous les droits attachés aux actions annulées, y compris les droits à dividendes au titre de l'exercice en cours, s'éteignent le jour de l'annulation.

L'excédent constaté entre le prix global de rachat et la valeur nominale des actions rachetées, soit un montant de 816.000 € sera imputé en totalité sur le compte « Autres réserves ».

TROISIÈME DECISION – Réduction de capital

Les Associés,

constatent que par suite de l'adoption de la décision précédente, la réduction de capital d'un montant de 48.000 € est définitivement décidée, indépendamment du droit d'opposition ouvert au créancier de la société en application des dispositions des articles L. 225-205 alinéa 1 et R. 225-152 du Code de commerce pendant un délai de vingt (20) jours après le dépôt du procès-verbal de la présente assemblée au greffe du Tribunal Judiciaire de STRASBOURG.

Le droit des associés cédants, Madame Fantine MEPIEL, Madame Candice MEPIEL et Monsieur Baptiste MEPIEL au versement du prix de rachat de leurs actions, soit une somme globale de HUIT CENT SOIXANTE QUATRE MILLE EUROS (864.000 €) est donc définitivement acquis à compter de ce jour.

Toutefois, la libération de ces sommes ne peut intervenir avant le terme du délai d'opposition.

Aussi, ces sommes seront libérées par le séquestre au profit des cédants par virement sur leur compte bancaire dont le RIB aura été préalablement transmis à la Société dans les conditions suivantes :

- en l'absence d'opposition : le 5 mars 2025 au plus tard ;
- en cas d'opposition :
 - si la créance correspond à une facture ou un appel de cotisation adressé à la Société non réglé et non contesté par celle-ci et sous réserve que le délai d'opposition des créanciers soit échu, le 5 mars 2025 au plus tard ;
 - pour les autres créances, dans un délai de 10 jours à compter d'une décision judiciaire définitive (purgée de tout recours) levant l'opposition ;

QUATRIÈME DECISION – Délégation de pouvoirs au Président en vue de procéder au rachat des actions et à la réduction de capital qui en découle

Les Associés,

en conséquence de ce qui précède,

confèrent tous pouvoirs au Président, Monsieur Francis MEPIEL, à l'effet de réaliser la réduction de capital social, et plus particulièrement :

- procéder, dans les conditions définies aux résolutions ci-dessus, au rachat des actions et à la réduction de capital qui en découle et modifier les statuts en conséquence ;
- procéder à toutes formalités utiles de nature à faire courir le délai d'opposition des créanciers (dont notamment le dépôt du procès-verbal des délibérations des associés auprès du Greffe du Registre du Commerce et des Sociétés) ;
- constater au terme du délai d'opposition, l'absence d'opposition ou l'existence d'opposition et prendre toute mesures pour faire lever ces oppositions et constater la réalisation définitive de celle-ci ;

CINQUIÈME DECISION – Pouvoirs pour formalités

Les Associés,

Confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

* * *

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés et qui sera recopié dans le Registre des Assemblées de la Société.

Monsieur Francis MEPPIEL
Le Président

DocuSigned by:
Francis MEPPIEL
5DE1D073EB1749C...

Madame Candice MEPPIEL

Signé par :
Candice MEPPIEL
58EF1320DD204A7...

Madame Fantine MEPPIEL

Signed by:
Fantine MEPPIEL
326301039380453...

Baptiste MEPPIEL

Signé par :
Baptiste MEPPIEL
714761BD6481403...